



officielle précisant la fonction du souverain, Prince Régnant, en tant que Chef d'État :

Fonction du Souverain - Chef d'État

Le Souverain, titulaire du titre de Prince Régnant, exerce la plus haute autorité de la République Océanique de SEA PROTECTION. En sa qualité de Chef d'État, il incarne l'unité nationale et la continuité de l'État.

Ses fonctions principales comprennent, sans s'y limiter :

1. Représentation souveraine

Représenter officiellement la République Océanique dans les relations nationales et internationales, symbolisant la souveraineté et la dignité de l'État.

2. Pouvoir exécutif suprême

Diriger l'exécutif et garantir la mise en œuvre des lois et règlements.

Nommer les membres du gouvernement et les hauts fonctionnaires selon les modalités prévues par la Constitution.

3. Garant de la Constitution

Veiller au respect et à l'application de la Constitution de la République.

Assurer l'équilibre entre les institutions et préserver la stabilité politique.

4. Commandement des forces armées

Être le Commandant en Chef des forces armées de la République Océanique, avec autorité sur la défense nationale et la sécurité.

5. Pouvoirs diplomatiques

Conclure les traités internationaux, recevoir les ambassadeurs et conduire la politique extérieure avec l'appui du gouvernement.

6. Pouvoirs de grâce et de nomination

Accorder les grâces, nominations et distinctions honorifiques conformément aux lois en vigueur.

7. Mission d'arbitrage

Intervenir en cas de crise politique ou institutionnelle pour assurer la continuité et la paix civile.

Grades dans la Famille Souveraine

(hiérarchie simplifiée)

Souverain(e)

Titre principal : Prince(sse) Régnant(e)

Formule honorifique : Altesse Royale

Conjoint(e) du Souverain

Formule honorifique : Altesse Royale

Héritier(s)

Titre : Prince Héritier / Princesse Héritière

Formule honorifique : Son Altesse Sérénissime

Enfants du Souverain (autres que l'héritier)

Formule honorifique : Son Altesse

Frères et sœurs du Souverain

Formule honorifique : Son Altesse

Autres membres successibles (cousins proches, oncles/tantes selon constitution)

Formule honorifique : selon rang, souvent Son Altesse

Titres nobiliaires associés (selon statut ou tradition)

- Duc / Duchesse
- Comte / Comtesse
- Marquis / Marquise
- Baron / Baronne

Ces titres peuvent être accordés comme honneurs spécifiques à certains membres ou à des proches de la famille souveraine, et sont souvent utilisés dans des contextes protocolaires ou officiels.